



Mairie

Grand Chemin du Val de Gellone
34150 St Guilhem le Désert

PROCES VERBAL
Séance Publique Conseil Municipal
MERCREDI 5 juin 2026
À 18 h30 en Mairie

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux participants et annonce le déroulé de la séance :

- 1- Election d'un délégué titulaire et 3 suppléants appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
- 2- Avant Conseil : informations, actualités et questions diverses
- 3- Délibérations inscrites à l'ordre du Jour.

M. Hubert Moreau, absent, a donné procuration à Mme Catherine ROCCO, pour prendre part aux différents votes de ce conseil.

1 – Election d'1 délégué titulaire et 3 suppléants appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Selon la circulaire du 04/03/2026 relative à l'élection des exécutifs locaux au sein des conseils municipaux, M le Maire installe le bureau de vote composé d'un Président, qui est de droit le Maire, des deux conseillers municipaux les plus jeunes et des deux conseillers municipaux plus âgés et nomme O. Fonzes secrétaire du bureau.

M. le maire propose de passer au vote selon les candidatures réceptionnées :

Moresmau JP se porte candidat pour être délégué titulaire,

Siégel R, Hardy V et Rocco C pour être délégués suppléants

Après dépouillement des bulletins de vote,

Moresmau JP obtient 11 voix, il est donc élu délégué titulaire pour les élections sénatoriales,

Siégel R, Hardy V et Rocco C obtiennent 11 voix et sont élus délégués suppléants.

Le procès-verbal est acheminé directement en mairie du chef du lieu du canton et envoyé par transmission électronique à la Préfecture.

2- Avant conseil : informations diverses et échanges avec l'assistance :

Sur le thème Sécurité & Risques :

Une réunion a eu lieu en présences de l'ONF ou il a été mentionné que les massifs de St Guilhem constituent pour l'ensemble des acteurs une priorité dans la lutte contre les incendies. Surveillance particulière sur les pins de Salzman.

La commune a commandé 12 panneaux d'information qui seront placés aux départs des sentiers de randonnée informant sur le risque incendie et l'accès aux massifs.

Une réunion publique rassemblant une quinzaine de personnes s'est tenue, au cours de laquelle une présentation des différents sujets liés à la prévention des risques ainsi qu'une présentation du PCS avec le projet de création d'une réserve communale ont été abordés.

Une bâche de réserve d'eau de 60 m³ sera installée, parking des chasseurs, afin de permettre un accès immédiat en cas de besoin par les pompiers.

Autre info : 6 juin une marche organisée par un groupe à vocation identitaire doit avoir lieu sur la commune ; M le Maire a pris contact avec la Préfecture; pas de raison d'interdire ce rassemblement mais les services de gendarmerie seront présents.

Festivités :

- la journée du pastoralisme aux Lavagnes a reçu un franc succès, le berger a été très content des échanges et un superbe accueil nous a été réservé par les habitants du hameau.
- Le comité des fêtes se relance et propose à la municipalité une animation pour la Fête de la Musique sur la Place du village jusqu'à 22h30 avec ouverture des terrasses. Plusieurs habitants souhaitent relancer une dynamique associative festive. D'autres festivités verront le jour durant cet été.

Valorisation du patrimoine communal :

Une première réunion avec les élus concernés s'est tenue afin de faire un point sur les différents dossiers.

- Une vitrine a été installée au musée mettant en valeur les dons des habitants (éclairée par la suite pour mettre en valeur les différentes pièces).
- Un panneau sur la barrière sera mis en place à l'entrée de la place du village pour mieux orienter les visiteurs,
- Dans le cadre du Géoparc UNESCO, il est rappelé que la commune compte deux géosites : les Gorges de l'Hérault et le Cirque du Bout du Monde.

Économie et commerces

Deux réunions se sont tenues : l'une avec les commerçants (une quinzaine de participants), l'autre avec l'association FAES (fédération des acteurs économiques)

La commission « Enseignes » qui s'est réunie le 19 mai, réunissant notamment l'ABF et la directrice de l'Office de Tourisme, a permis d'engager un dialogue constructif.

Une charte des enseignes est actuellement en cours de rédaction par certains élus : elle sera présentée à l'ABF ensuite présentée officiellement en septembre à tous les acteurs, afin d'être mise en application pour la saison prochaine.

Pour cette saison 2026, plusieurs débordements d'étalages sur le domaine public ont été constatés. Une démarche de dialogue sera engagée avec les commerçants concernés avant la mi-juin afin de remettre les installations en conformité. En cas de désaccord, les dispositions de la ZPPAUP s'appliqueront.

Une rencontre a également eu lieu avec le maire de Saint-Jean afin de valoriser les métiers d'art et l'artisanat local.



Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél. 04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

Travaux et aménagements

G. Vareilhes souligne que l'entrée du village et certains aménagements donnent actuellement une image peu valorisante de la commune.

C. Rocco fait remarquer que le débroussaillage le long de la RD4 a été réalisé côté Hérault mais pas de l'autre côté. Connaissions-nous les raisons de ce choix. M. le Maire rappelle que hors agglomération c'est le département qui gère cet aspect.

Autres infos :

- Lilian Maury a repris ses fonctions suite à un congé maladie mais en mi-temps thérapeutique ; il pourrait retrouver son poste à temps complet d'ici début août.
- Le nouveau camion communal a été livré lundi. Un flocage est prévu sur les côtés et à l'avant.
- Le stade de football a été tondu gracieusement par les agents de la commune de Saint-Jean de Fos ; les élus adressent leurs remerciements à nos chers voisins de St Jean.

➤ Cimetière :

Le nettoyage du cimetière reste complexe. Une entreprise viendra évaluer l'ampleur des travaux. L'idée d'organiser une journée citoyenne de nettoyage est retenue. Dans un premier temps, il sera demandé aux familles de retirer les pots et objets déposés au pied des tombes afin de remettre le cimetière en état avant d'assurer un entretien régulier. Un problème est également signalé concernant les cyprès du cimetière.

➤ Gestion des déchets

M le Maire informe qu'une réunion publique se tiendra le 2 septembre afin de présenter le nouveau schéma de collecte au sein de la commune. Une information sera communiquée en temps.

G Vareilhes signale que les points de collecte des bio-déchets ne comportent pas de signalétique permettant de les identifier clairement, contrairement à d'autres communes où des autocollants sont apposés. M le Maire informe qu'il est envisagé le déplacement de ce container.

G De Lapoyade regrette que les colonnes ne pas soient collectées plus fréquemment surtout en période estivale. M le Maire annonce que cela a été demandé au syndicat centre Hérault mais le manque de moyens humains ne permet pas d'augmenter les tournées en été.

M le Maire rappelle que la gestion des déchets constitue une problématique majeure pour la CCVH et le Syndicat Centre Hérault notamment au vu de la fermeture du site de Soumont à l'horizon 2031. Concernant le traitement des futurs des déchets plusieurs pistes sont étudiées, notamment la création d'un incinérateur mais il est primordial de réduire nos déchets.

➤ Voirie et espaces publics

Une journée de travaux été réalisée, sur le chemin de l'Estagnol, afin de le rendre un peu plus accessible ; cette journée a réuni une trentaine de bénévoles.

- Le banc récemment déplacé, rue font du portal, sera prochainement scellé.
- Des travaux sont prévus route des Lavagnes.
- Concernant les faïsses écroulées, une entreprise doit revenir établir un devis.
- Enedis a réalisé des travaux d'élagage. Des groupes électrogènes ont été installés afin de pallier à une coupure d'électricité. Les secteurs avenue St Benoît d'Aniane et Cadelle ont subi des coupures d'électricité plus importantes que prévues



Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél. 04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

- **Fleurissement :** des élus ont souhaité participer et assister le service technique dans les actions de fleurissement. La municipalité encourage les habitants à poursuivre cet élan de mise en beauté de notre commune.

Services des eaux de la CCVH :

- Un règlement concernant les réfections de voirie est en cours de rédaction ; il sera transmis au service des eaux afin d'uniformiser les interventions sur la voirie.
- Un test sur le forage terrain de football sera réalisé dans le cadre des études préalables à l'enquête publique menée par la CCVH.
- Une étude spéléologique sera également conduite à la grotte du Sergent afin de mieux comprendre le cheminement des eaux.

Points sur les restaurants:

- Concernant le projet de reconstruction du restaurant de Pierre Rocco, un avis favorable de l'Udap a été rendu et sera présenté en commission des sites le 09/06. Les élus poursuivent les démarches afin de faire avancer le dossier.

- Concernant les restaurants incendiés : L'expert judiciaire est intervenu récemment et le rapport est toujours attendu.

Une procédure en référé engagée par M. Kamara est en cours concernant le bon entretien des bornes à incendie. Il est rappelé que les images de vidéosurveillance montrent un nombre important de cagettes alimentant le barbecue, contrairement aux déclarations.

F Lecroq alerte sur l'absence persistante de mise en sécurité du site incendié. Deux enfants y ont récemment été aperçus. Les barrières actuelles sont fragiles et ont déjà été renversées par le vent. Les élus affirment que la sécurisation du site est indispensable afin d'éviter tout accident susceptible d'engager la responsabilité du maire. Il est précisé que la commune souhaite respecter la volonté des propriétaires tout en garantissant la sécurité publique.

R. Siegel rappelle que, dès le mois suivant l'incendie, les services de la CCVH ont travaillé sur une solution cofinancée entre la commune et la CCVH afin de permettre une démolition rapide.

La question de la palissade sera à nouveau proposée aux propriétaires.

Afin de pallier au manque d'activité depuis cet accident terrible, une demande d'installation d'un food-truck a été formulée par Martin et sera suivi d'un avis collégial favorable des élus.

Questions de l'assistance :

J. Vidal attire l'attention sur les activités d'eaux vives dans les Gorges de l'Hérault. Les pratiquants se changent fréquemment au bord des routes et stationnent de manière anarchique, créant des situations dangereuses.

Des solutions sont recherchées avec la CCVH. Douze entreprises interviennent actuellement dans les gorges.

Olivier Fonze rappelle que le stationnement de Brunan est réservé aux véhicules professionnels moyennant un forfait de 300 € par véhicule et confirme que cette situation n'est pas satisfaisante.

J. Jaudon évoque les difficultés rencontrées dans les Gorges avec certains autocars, jugés trop volumineux et parfois conduits de façon dangereuse. J. Vidal suggère de réduire leur taille ainsi que le nombre de rotations. Il est également observé sur le parking des bus à l'entrée du village



Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél. 04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

que certains autocars dépassent largement de leurs emplacements de stationnement et empiètent sur la chaussée. Toujours sur cette portion de route, il est suggéré de raboter le petit bout de rocher peint en blanc afin d'améliorer la circulation.

Enfin, M. Vareilhes s'interroge sur l'utilisation du local communal de la « Tour des Prisons », actuellement utilisé pour le stationnement de vélos des clients du gîte. M le Maire fera un point afin de déterminer les détenteurs des clés et les conditions d'utilisation de ce local.

Plus de questions de l'assistance, M le Maire propose de passer à l'ordre du jour de la séance publique.

3- Séance du Conseil Municipal :

Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M, CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, ROCCO C.

Absent excusé : MOREAU H procuration à ROCCO C.

Secrétaire de séance : FONZES O.

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 : Vote : 11 pour

- Délibération N°28-2026 : Classement au titre des Monuments Historiques de la collection lapidaire :

Considérant que :

- La commune est propriétaire d'une collection lapidaire provenant de l'ancienne abbaye de Gellone, actuellement conservée dans le musée aménagé dans le réfectoire dont 193 sculptures bénéficient d'une inscription au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 21/04/2008

- la troisième section de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture a émis, lors de la séance du 14/11/2023, un vœu de classement pour l'ensemble de cette collection, assorti d'une notion d'ensemble mobilier historique et d'une servitude de maintien dans les lieux

- le Préfet de région a décidé d'inscrire au titre des monuments historiques, par arrêté en date du 13/02/2024, cinq nouveaux éléments de sculpture jusqu'alors inédits et pour lesquels un vœu de classement a également été émis

- que la 4ème section de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, lors de la réunion du 19 février 2026, a approuvé le classement en tant qu'ensemble mobilier d'une sélection revue de 198 éléments

Décide de donner son accord pour le classement au titre des monuments historiques de la collection lapidaire provenant de l'ancienne abbaye de Gellone, assorti d'une notion d'ensemble mobilier historique et d'autoriser le maire à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier, et son examen par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Vote : 9 pour - 2 contre

C. Rocco émet un doute quant à un éventuel déplacement de ces pièces et s'inquiète de leur de leur retour sur la commune. M le Maire comprend cette inquiétude mais précise que cette question sera évoquée par la signature d'une convention de mise à disposition.



Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél. 04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

- Délibération N°29-2026 Désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) de la CCVH :

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes vallée de l'Hérault en date du 20/04/2026

Il convient aujourd'hui de désigner les représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges au sein de la communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Chaque commune doit élire en son conseil Municipal 1 membre titulaire et 1 suppléant.

La commission locale des transferts de charges évalue le montant des charges effectivement transférées à la communauté de communes par ses communes membres pour les compétences ou partie des compétences relevant de l'intérêt communautaire et exercées par la communauté de communes.

Il est proposé de désigner :

- membre titulaire : HARDY Véronique
- membre suppléant : DUGLOU Martine

Vote : 11 pour

-Délibération N°30-2026 : Achat des parcelles B208, 216, 217 et 218 d'une superficie de 7 ares 97 ca à M Ouvrier Patrick pour un montant de 15 000€ :

Considérant :

- Que la commune souhaite poursuivre une politique de maîtrise foncière visant à préserver durablement les espaces naturels situés sur son territoire et plus particulièrement pour les parcelles recensées par l'observatoire foncier du Département de l'Hérault,
- Que les parcelles cadastrées B 208, B 216, B 217 et B 218, situées au lieudit L'Escousse représentent un intérêt environnemental, paysager et patrimonial majeur du fait de leur localisation en site classé et en zone natura 2000 et à proximité de l'Hérault,
- Que le propriétaire desdites parcelles, M Patrick OUVRIER a proposé le principe d'une cession amiable au prix de 15 000 € pour la totalité des parcelles,

Le Conseil municipal décide par **9 pour 2 contre** d'approuver l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 15 000 €.

Ces parcelles se situent le long de la route à proximité du lieu de baignade fréquenté par un certain nombre d'habitants ; il pourrait être envisagé un espace de parking comme présenté dans le plan de circulation.

C Rocco trouve le prix très cher par rapport à la parcelle vendue à Mme Bach qui s'élevait à 0.36 € /m².

G. Vareilhes questionne quant à lui sur la gestion de ce lieu ?

M le Maire précise qu'un compromis a été trouvé avec le vendeur ; celui-ci ayant acheté ces parcelles pour 40 000 €

M le Maire est conscient que le prix négocié est supérieur au prix pratiqué sur la commune mais les raisons de cet achat sont justifiées.

En 2023, la commune a voulu préempter en révision de prix pour proposer le prix pratiqué ; le bien a été retiré de la vente.

O Fonzes précise que le bien a été estimé à 4000 €, la différence n'est donc pas excessive.



Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél.04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

- Délibération N° 31-2026 Tarif stationnement Brunan :

M. le Maire propose de mettre le parking de Brunan à disposition des professionnels de canoë, canyoning et autres activités nautiques dans les Gorges de l'Hérault moyennant la somme de 300 € par véhicule avec 2 véhicules maximums par entreprise. Les agents assermentés de la commune sont habilités à contrôler le stationnement. Ils veilleront donc au respect de cette réglementation.

Vote : 11 pour

O Fonzes qui suit ce dossier précise que l'objectif est de contrôler les activités dans les Gorges.

Des questions restent en suspens notamment les dégradations subies par la nature, l'accès au canal sur cette portion.

- Délibération N° 32-2026 Adhésion au marché mutualisé avec la CCVH concernant le contrôle et la maintenance des Points d'eau incendie (PEI) :

CONSIDERANT

Que l'intérêt économique présidant à la démarche de mutualisation dans ce cadre ne peut être atteint qu'en regroupant les achats au sein d'un même marché,

Que le marché se compose en la réalisation des contrôles techniques et la maintenance des points d'eau incendie de chaque commune,

Le Conseil DÉCIDE de se prononcer favorablement sur la procédure de passation proposée par le coordinateur du groupement de commande, à savoir une procédure adaptée, en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée de 4 ans maximum pour la réalisation de contrôles techniques et la maintenance des points d'eau incendie (PEI)

Vote : 11 pour

M le Maire confirme les différents avantages d'une telle mutualisation.

De plus les pompiers ont émis des réserves et des doutes sur la fiabilité des contrôles réalisés jusqu'alors par une société privée. Un nouveau contrôle sera effectué lorsque la bâche sera posée.

- Délibération N°33-2026: Représentant de la commune à la Commission ad-Hoc Cao groupement de commandes – service mutualisé CCVH :

CONSIDERANT que la convention susvisée prévoit la mise en place d'une CAO ad hoc,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est le coordonnateur du groupement et qu'à ce titre la CAO sera présidée par son représentant,

CONSIDERANT la nécessité d'élire un représentant et son suppléant,

Il est proposé d'élire M Capitaine V en tant que titulaire et M Moreau H en tant que suppléant pour siéger au sein de la CAO ad hoc du service mutualisé groupement de commandes pour la passation de marchés issus de service.

Vote 11 pour

- Délibération 34-2026 Avenants Marché Travaux théâtre de Verdure :

Par délibération en date du 18/09/2025 le conseil municipal entérinait le choix des entreprises dans le cadre du marché public de travaux pour la réhabilitation du théâtre de verdure « pavillon et ses abords ». Il est demandé de valider les avenants au marché initial pour certains lots :

Entreprise GARRIGOS - LOT 02 PIERRE / GROS ŒUVRE / DÉMOLITION

✂ Moins-value : Suppression du poste Revêtement de sol en pavé de pierre- intégré au LOT 01
95 m² 180.00 € SOIT 17 100.00 €



Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél. 04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

Entreprise MEDITRAG - LOT 01 TERRASSEMENTS / ESPACES VERTS

Devis n° 4147BL02 du 18/03/2026

✂ Moins-value

Récupération de l'alimentation AEP existante

634.20 €

Chambre de tirage préfabriqué

1 280.52 €

✂ Plus-value

Terrassements pour fondations type semelles filantes (plans BET)

1 748.59 €

Enlèvement des déblais à la décharge

991.04 €

Réseaux enterrés (création EP non prévue au DCE + rallonge EU suite retrait amianté)

Ouverture de tranchées

1 775.55 €

Lit de pose 6/10

332.96 €

Matériaux de remblais

101.48 €

Canalisation eaux pluviales PVC CR8 ou PE annelé CR8 DN 160

1 331.85 €

Canalisation eaux usées PVC CR8 Ø160

1 522.00 €

revêtements Pavage pierre intégration parvis et entrée sanitaires

11 453.48 €

Sous-total Plus-value

17 342.22 €

SYNTHÈSE DE LA BALANCE FINANCIÈRE

Total Moins-Value (GARRIGOS - LOT 02)

17 100.00 €

Total Plus-value (MEDITRAG - LOT 01)

17 342.22 €

TOTAL BALANCE HT

242.22 €

M le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires des marchés tels que présentés ci-dessus.

Vote : 11 pour

M. le demande au Conseil de se prononcer sur une délibération qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour dont l'objet est « Représentation de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT dans la demande d'Assignation en référé déposée devant le tribunal Judiciaire de Montpellier par SAS KAMARA »

Vote : 11 pour procéder au vote de cette délibération.

- Délibération 35-2026 : Représentation de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT dans la demande d'Assignation en référé déposée devant le tribunal Judiciaire de Montpellier par SAS KAMARA »

Considérant que la SAS KAMARA a déposé devant le tribunal judiciaire de Montpellier une requête en assignation envers la commune, dans le cadre des procédures judiciaires en cours, suite à l'incendie intervenu dans la nuit du 03/08/2026 occasionnant des sinistres sur trois établissements. Les constatations de l'expert de la SAS Kamara et de M kamara demande à ce que la commune soit présente dans les opérations d'expertises dans le cadre de la gestion du service de l'eau et des bornes à incendies et l'assigne donc à comparaître devant le tribunal judiciaire de Montpellier.

M le Maire propose que la commune soit représentée par un avocat Et de mandater Maître Gaëlle d'Albenas, SELARL TERRITOIRES AVOCATS, domiciliée 5 rue Henri Guinier 34000 Montpellier pour représenter la commune dans cette instance. M. le Maire précise que l'assurance de la commune a été informée.

Vote : 11 pour**L'ordre du jour est levé à 20h35.**

Le Maire,
JP MORESMAU



Le Secrétaire de séance,
O FONZES

Procès-verbal approuvé le 15/07/2026 par **11** voix pour **0** voix contre et **0** abstentions.



Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél. 04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com